



WILDAF WEST AFRICA

Newsletter

Femmes, Droit & Développement en Afrique

N° 41- Janvier 2010

ÉDITORIAL

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2010 !

La rédaction du WILDAF Newsletter et tout le personnel du bureau sous régional pour l'Afrique de l'ouest sont heureux de vous présenter ainsi qu'aux membres de votre famille leurs vœux de santé, bonheur, paix et succès notamment dans vos efforts au quotidien pour le bien être de l'humanité et des populations africaines.

La revue africaine de la mise en œuvre des Plates-formes d'Action de Beijing et de Dakar en novembre 2009 a révélé que les progrès enregistrés au cours de ces 5 dernières années en terme de reconnaissance et d'exercice des droits des femmes étaient loin des attentes. Nous sommes sûres que les différentes opportunités qu'offrent l'évaluation globale de la mise en œuvre de la Plate-forme de Beijing (Beijing+15) en mars et le lancement de la décennie de la femme africaine en juillet par l'Union Africaine seront saisies pour mener des actions plus ciblées visant à contribuer à des avancées concrètes en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, à l'autonomisation économique des femmes, leur participation à la gestion de la paix et aux prises de décision. C'est donc à juste titre que nous voulons partager avec vous, dans ce numéro, les résultats de la revue africaine de novembre étant donné que ceux-ci vont constituer la contribution de l'Afrique à la revue globale de mars à New York. C'est avec fierté que nous annonçons également l'élection d'une activiste des droits des femmes à la tête de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et vous invitons à la découvrir à travers l'interview qu'elle nous a accordée. Dans la rubrique « les nouvelles du réseau » nous vous rendons compte de quelques unes des activités menées au cours des trois derniers mois de l'année écoulée par la coordination et les réseaux nationaux. Vos rubriques « documentation et publications » sont au rendez-vous.

Bonne lecture et une fois encore bonne année 2010 !

Béatrice K. AJAVON
Chargée de communication



En Afrique, la pauvreté retentit sur presque tous les aspects de la vie des femmes et sur leurs droits humains fondamentaux.

Rapport synthèse 1995-2009
Beijing + 15

Aussi disponible sur notre site Web :

www.wildaf-ao.org

Vous êtes membre du réseau WILDAF/FeDDAF et désirez faire connaître votre association, vos activités? Vos réalisations? Ou tout simplement souhaitez partager une information ?

Faites nous parvenir votre texte (court ou long, peu importe ; c'est le contenu qui compte !) par courrier électronique. La date limite de dépôt des textes pour la prochaine parution est le :

1^{er} mars 2010

Qui lit notre Newsletter ? Le WILDAF West Africa Newsletter est une publication trimestrielle et est diffusé aux membres du WILDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest dans huit pays de la sous-région, à nos partenaires en Afrique, Europe et en Amérique mais aussi aux magistrats, avocats, policiers, médecins, chefs religieux et traditionnels. FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

info@wildaf-ao.org

BEIJING + 15 : QUEL BILAN POUR L'AFRIQUE



Du 1^{er} au 12 mars prochain, les Gouvernements du monde entier en collaboration avec les agences des Nations Unies, les experts en genre des organismes de développement ainsi que les activistes de la société civile oeuvrant dans le domaine des droits de la femme et du développement vont tous se retrouver à New York pour célébrer les 15 ans de vie du programme de la Plate-Forme d'action de Beijing. La 54^{ème} session de la Commission des Nations Unies sur la Condition de la Femme (CSW) sera entièrement consacrée à l'évènement. Au-delà de cette commémoration (Beijing+15), il sera surtout question d'évaluer le chemin parcouru dans la mise en œuvre de la Plate-forme d'actions, d'analyser les progrès, les insuffisances, les opportunités et les défis en vue de recadrer les choses ou de définir de nouvelles pistes et stratégies afin d'accélérer le progrès.

Au niveau régional africain, l'évaluation s'est faite du 16 au 20 novembre à Banjul – Gambie en deux temps. La réunion des Experts en genre qui a procédé à l'examen approfondi des résultats de l'évaluation et la réunion des Ministres qui avait pour objectif de valider le rapport final. Les résultats de cette rencontre vont constituer la contribution régionale africaine à la revue globale. Quel est le bilan de cette revue africaine ?

Il est mitigé. Concernant les questions de l'égalité de genre en lien avec la pauvreté, l'éducation et les soins de santé, les violences faites aux femmes, l'accès équitable aux ressources économiques et au pouvoir de prise de décisions, le sous secrétaire général de l'ONU, Dr. Adboulie Janneh déclare *"Globalement, des progrès ont été faits, mais nous n'en sommes pas encore là"*. Et si du côté des Gouvernements on note une certaine satisfaction, les ONG par contre ont un discours plus critique vis-à-vis des résultats. Selon elles, les progrès enregistrés ici et là ne sont pas à la hauteur des ressources investies, les résultats restent minimes, insatisfaisants et n'ont pas eu d'impact significatif sur la vie des femmes africaines. Mais une chose est certaine, tout le monde s'accorde à reconnaître que les résultats acquis ne sont pas de même niveau dans les 12 domaines critiques.

Alors que l'objectif de la parité des sexes à l'école est presque atteint, les priorités relatives à l'amélioration de la santé maternelle et à la participation des femmes à l'économie ont du mal à décoller.

1. Les femmes et la pauvreté : Rien ne permet jusqu'à présent, de penser que les politiques et stratégies poursuivies ont réduit la féminisation de la pauvreté en Afrique".

En 1999, la première évaluation de la plate-forme de Beijing avait eu à faire l'amère constat que malgré la priorité donnée par les Etats à la lutte contre la pauvreté, il n'y a pas eu de résultats concrets et que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté ne cesse d'augmenter. Les femmes étaient les plus touchées par la grande pauvreté car vivant en dessous du seuil de la pauvreté. Malheureusement, 10 ans après, ce constat est toujours d'actualité. Le rapport de synthèse note des efforts de la part des Etats. La politique de protection sociale et la mise à disposition des microcrédits semblent être les stratégies les mieux partagées par presque tous les Etats pour la réduction de la pauvreté chez les femmes. A titre d'exemple le Burkina Faso a mis en place plusieurs fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes. En Ouganda, les organisations qui cherchent à obtenir des fonds du Programme de Développement des collectivités locales, qui est la principale modalité de financement du budget de développement, doivent remplir les conditions de base d'intégration de la dimension genre. Mais le rapport de synthèse indique que les gouvernements doivent faire davantage pour pouvoir réduire la pauvreté. "Rien ne permet jusqu'à présent, de penser que les politiques et stratégies poursuivies ont réduit la féminisation de la pauvreté en Afrique". Les gains des microcrédits sont très limités et n'ont pas de retombée substantielle sur le pouvoir économique des femmes.

Pire, le rapport relève des inquiétudes face à l'émergence de nouveaux défis tels que la crise économique financière mondiale, le réchauffement de la planète avec son cortège de crise alimentaire qui risque d'enliser la situation. La crise économique mondiale frappera probablement les femmes africaines sur deux fronts", indique le rapport de synthèse. "D'une part, parce qu'elle donne un coup d'arrêt à l'accumulation de capitaux par les femmes, et d'autre part parce qu'elle est en train de réduire drastiquement les revenus individuels des femmes africaines ainsi que les budgets qu'elles gèrent au nom de leurs ménages, avec des conséquences particulièrement préjudiciables pour les petites filles".

2. Education et formation des femmes : l'un des domaines où l'Afrique a connu des succès est l'éducation.

L'éducation a bénéficié de toute l'attention des Etats Africains compte tenu du fait qu'elle est considérée comme

BEIJING + 15 : QUEL BILAN POUR L'AFRIQUE

locomotive dont le progrès serait déterminant dans la réalisation de la plupart des priorités ciblées. Le secteur de l'éducation des filles a de ce fait enregistré le plus de progrès. Grâce à des stratégies et investissements ciblés tels que la gratuité de l'éducation et l'école primaire obligatoire, l'accès universel à l'éducation primaire en Afrique est sur la bonne voie avec un taux de 74% en 2007 et la parité des sexes à l'école primaire quasiment réalisée. Environ 70% des pays africains ont atteint l'objectif de la parité des sexes.

Malgré ces progrès, des zones d'ombre persistent en ce qui concerne l'enseignement supérieur et technique car les mesures telle que la discrimination positive adoptée par la plupart des pays pour éliminer les disparités du genre à ce niveau s'avèrent à ce jour insuffisantes. La qualité de l'éducation depuis l'école primaire est à revoir et le contenu de l'enseignement est à adapter au marché du travail.

3. Les femmes et la santé : *« En Afrique le niveau de risque encouru par une femme de succomber à des complications évitables ou pouvant être traitées, pendant la grossesse et l'accouchement, s'élève à 1 sur 22 alors qu'il est de 1 sur 7300 dans les régions développées ».* OMD rapport 2008

La revue révèle que l'inégalité du genre dans l'accès aux services de santé en général est indéniable. Certes, les Etats ont pris des dispositions et engagé des moyens mais ceux-ci sont inadéquats et insuffisants pour pouvoir produire de résultats significatifs. En conséquence, le taux de morbidité et de mortalité maternelle en Afrique est le plus élevé du monde. Les femmes sont également les plus touchées par la pandémie du VIH et du sida.

En matière de VIH/SIDA, les Etats ont fait des efforts pour contenir la propagation de la pandémie mais la faiblesse des dispositifs institutionnels pour y faire face d'une façon générale et le manque de mesures spécifiques pour protéger les femmes rendent ces dernières plus vulnérables.

Le taux de prévalence du VIH/SIDA est plus élevé chez les femmes que chez les hommes partout en Afrique.

4. Violences contre les femmes : *il faudrait s'attaquer à la culture du silence qui l'entoure et impliquer davantage les garçons et les hommes dans la lutte.*

La revue décennale avait identifié la violence contre les femmes comme un problème très grave dans bon nombre de pays africains. Depuis tous les Etats fournissent des efforts en vue de son élimination. Des stratégies et dispositions légales allant aux sanctions pénales ont été adoptées. Beaucoup d'actions ont été menées surtout en matière de lutte contre le mariage forcé et les mutilations génitales féminines.

Par contre la traite des êtres humains notamment des femmes qui est en train de prendre des proportions inquiétantes reste un domaine où peu d'actions sont entreprises.

Le démarrage en novembre 2009 de la campagne régionale africaine pour l'élimination de la violence contre les femmes initialement lancé au niveau mondial par le Secrétaire général de l'ONU va certainement contribuer à des progrès plus substantiels vers l'éradication du fléau. Mais il faut avant tout s'attaquer à la culture du silence qui entoure la question de la violence contre les femmes.

5. Les femmes et les conflits armés : *la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, est encore assez mal connue en Afrique.*

L'évaluation régionale africaine a été très critique sur la mise en œuvre de cette priorité où l'Afrique est en vraiment en deçà des attentes. La résolution 1325 réaffirme l'importance du rôle que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix et appelle à la participation des femmes sur un même pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et promouvoir la paix et la sécurité.

La résolution préconise qu'elles y soient pleinement associées et recommande de les faire participer davantage aux décisions prises en vue de la prévention et du règlement des différends de protection de la paix et de la sécurité.

Il est cependant ressorti de l'évaluation que les femmes africaines sont peu sollicitées dans les négociations relatives aux questions de maintien et de protection de la paix et de la sécurité.

En un mot, les pays africains ont du mal à réellement appliquer la résolution 1325.

6. les femmes et l'économie : *Malgré leur forte présence dans les secteurs informel et agricole, l'accès des femmes à la gestion des ressources est très faible.*

Les Etats ont tous fait valoir le principe d'égalité inscrit dans leur constitution et dans la législation du travail, comme devant garantir un accès égal aux possibilités d'emploi et aux prestations de protection sociale. Des politiques et lois spécifiques ont été adoptées pour faciliter l'accès des femmes aux opportunités économiques. Des formations pour renforcer la capacité des fonctionnaires et parlementaires en matière de budgétisation sensible au genre ont été dispensées. Mais toutes ces mesures ne sont pas accompagnées des ressources adéquates et ne font pas objet de suivi.

Suite à la page 4

BEIJING + 15 : QUEL BILAN POUR L'AFRIQUE

Le constat est que le progrès à ce niveau est minime. Le revenu estimatif par parité de pouvoir d'achat montre que les femmes dans la plupart des pays disposent de la moitié de revenus des hommes.

La représentation de celles-ci dans les instances de décision économiques est quasiment nulle ou très faible.

7. Femmes et pouvoir et prise de décision :

Les progrès enregistrés sont faibles par rapport aux engagements pris. Les Etats africains se sont engagés en juillet 2004 à travers la Déclaration Solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, à promouvoir et à étendre le principe de la parité aux communautés économiques régionales et aux niveaux national et local. Mais une fois encore, cet engagement n'est pas traduit en action. Les différents plans, programmes et mesures adoptées par les Etats en vue de favoriser la représentation des femmes ne sont pas bien ciblés.

L'élection de la première femme présidente en Afrique en 2006 et la représentation de plus de femmes (56 %) que d'hommes au Parlement au Rwanda sont des avancées retentissantes et encourageantes pour l'Afrique mais peu significatif en terme de statistique. Il subsiste toujours de sérieux obstacles à l'atteinte de l'objectif de 50/50.

8. Les droits humains des femmes : faire respecter la législation reste le problème le plus grave à résoudre pour l'Afrique

L'entrée en vigueur en 2005 du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, la Déclaration Solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique de l'Union Africaine ainsi que la ratification du protocole facultatif à la CEDEF par la majorité des pays africains sont des étapes importantes marquant les progrès en matière de droits humains des femmes africaines. Mais les Etats n'ont pas pris toutes les mesures requises pour harmoniser les dispositions de ces instruments aux textes nationaux.

Beaucoup de praticiens de droits n'utilisent pas ces instruments parce qu'ils ignorent leur existence. La plupart des législations en vigueur en droit des personnes et de la famille sont discriminatoires à l'égard des femmes. La polygamie est toujours un régime légal,

le droit de succession est en faveur des hommes. Les quelques dispositions déjà existantes et celles nouvellement adoptées en faveur des femmes ne sont pas appliquées.

En conséquence, les femmes continuent d'être victimes de violation de leurs droits les plus élémentaires.

9. Les femmes et les médias : l'absence de femmes dans les médias nuit aux activités de celles-ci.

Le rapport de synthèse a montré que la priorité 9 de la Plate-forme d'Action de Beijing n'a pas enregistré de progrès significatif. L'évaluation de 2005 (Beijing+10) avait recommandé que l'Afrique adopte et mette en œuvre des politiques tenant compte de la dimension genre, et encourage l'utilisation des médias et des nouvelles techniques de l'information et des communications (TIC) pour promouvoir les activités des femmes. On constate que peu de pays s'y sont intéressés. En conséquence, les médias restent fortement dominés par les hommes.

10. Les femmes et l'environnement :

C'est l'un des domaines qui a mobilisé peu d'attention de la part des Etats africains durant la période couverte par l'évaluation. Il n'existe pas de données fiables pouvant permettre d'évaluer l'impact de l'environnement sur les femmes.

11. La petite fille :

Les Etats africains ont fait des efforts louables pour combler l'écart entre les garçons et les filles dans le domaine de l'éducation primaire. Le rapport de synthèse montre que des actions ont également été entreprises en matière de la lutte contre les pratiques culturelles et traditionnelles néfastes. Mais ces actions ne sont pas pour l'instant, porteuses de changement effectif. Les Etats n'arrivent pas à « faire participer activement les communautés à la mise en œuvre des différents lois et règlements promulgués pour améliorer la condition des filles » indique le rapport de synthèse.

C'est le lieu de rendre hommage aux diverses organisations de la société civile oeuvrant pour la protection et la promotion des humains et les droits des femmes en Afrique. C'est sous leur impulsion et pression et grâce à leur travail acharné sur tous les fronts, souvent avec peu de moyens, que les progrès accomplis ont pu se faire. Elles ont contribué aux côtés des Etats à travers des plaidoyers pour des réformes, des formulations de stratégies, des formations à l'endroit des populations et

Suite à la page 5

BEIJING + 15 : QUEL BILAN POUR L'AFRIQUE

Suite de la page 4

des fonctionnaires, des campagnes, des octrois de fournitures alimentaires et vestimentaires.

A l'issue de ce troisième examen quinquennal de la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Beijing, les Etats africains ayant pris note des progrès déjà peu luisants pour le continent.

Face aux nouveaux défis tels que le changement climatique et la dégradation de l'environnement, les crises alimentaire, énergétique, financière et économique ainsi que la féminisation de la traite des personnes, qui peuvent compromettre les progrès accomplis, les Etats ont affirmé leur détermination à mettre pleinement en œuvre les accords et initiatives, internationaux et régionaux qui ont des objectifs conformes aux Plates-formes d'action de Dakar et de Beijing ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Ils sont résolus à renouveler et à intensifier leurs efforts afin de mobiliser les ressources nécessaires, d'améliorer les stratégies nationales et de renforcer les ressources humaines et institutionnelles disponibles, de façon à accélérer la réalisation des Plates-formes d'action de Dakar et de Beijing et des OMD d'ici 2015.

En vue de maximiser les chances de réussite des actions pour les 5 prochaines années, les Etats africains ont pris l'engagement de centrer désormais leurs efforts sur les 7 domaines stratégiques suivants:

- 1- Autonomisation économique des femmes par la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, la protection sociale et l'usage des technologies de l'information et de la communication.
- 2- Paix, sécurité et développement.
- 3- Violence à l'égard des femmes.
- 4- Représentation et participation des femmes à tous les niveaux de prise de décision
- 5- Santé en matière de sexualité et de procréation et VIH/sida.
- 6- Changement climatique et sécurité alimentaire.
- 7- Financement de l'égalité entre les sexes.

Gageons que le thème de cette 8^{ème} conférence « de l'engagement à l'action » est de bonne augure pour les droits des femmes en Afrique.

PUBLICATIONS

Etat de la population mondiale 2009 : Faire face à un monde en mutation : les femmes, la population et le climat.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) publie chaque année depuis 1978, un rapport sur les changements intervenus dans le domaine de la population.

Placé sous le thème «*Face à un monde qui change : les femmes, la population et le climat*», le rapport 2009 a été publié le 18 novembre 2009. Ce rapport souligne que les populations pauvres et vulnérables et plus particulièrement les femmes étant donné qu'elles constituent la majorité des fermiers, seront les plus touchées par le changement climatique malgré leur contribution relativement infime à l'émission de carbone dans le monde.

Le rapport est disponible en Français et Anglais au : http://www.unfpa.org/swp/2009/en/pdf/EN_SOWP09.pdf

Altermondes

Coéditée par le CRID, Frères des Hommes, Peuples Solidaires, Ritimo et Terre des Hommes France, la nouvelle revue Altermondes reprend le flambeau de Peuples en Marche et des Cahiers de la Solidarité. Elle proposera tous les trois mois une lecture de l'actualité par les organisations engagées dans la solidarité internationale.

Dans ce premier numéro, vous trouverez sous la rubrique EN DEBAT, l'article "Mauvais genre ?", sur l'importance (ou son absence...) accordée aux questions de genre.

<http://www.genreenaction.net/spip.php?article3509>

"Domestiques d'ici et d'ailleurs"

Le dernier numéro de "Travail, genre et société" paru en novembre 2009, aux éditions La Découverte, consacre un dossier thématique sur les "Domestiques d'ici et d'ailleurs". La revue rassemble les contributions de plusieurs auteurs de recherches en sciences humaines sur l'emploi domestique en France, à Abidjan ou encore à Bogota. Pour compléter le dossier, d'autres thèmes relatifs aux mutations sociales, à diverses controverses ainsi qu'à une série de critiques sont également disponibles dans la revue.

<http://www.genreenaction.net/spip.php?rubrique24>

INTERVIEW DE LA NOUVELLE PRESIDENTE DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP)



La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) a élu au cours de sa 46^{ème} session tenue à Banjul du 11 au 25 novembre 2009 une nouvelle présidente en la personne de **Mme Reine ALAPINI-GANSOU**, un exploit qui fait la fierté des femmes africaines .

Avant d'être élue à la tête de la CADHP, Mme ALAPINI a occupé le poste de Rapporteuse spéciale sur les Défenseurs des Droits de l'Homme en Afrique auprès de cette institution. Elle est également une membre active du WILDAF-Bénin. Afin de mieux la connaître, nous vous proposons de lire cette interview qu'elle a accordée à l'équipe de rédaction du WILDAF Newsletter

WILDAF Newsletter : Mme ALAPINI-GANSOU, vous venez d'être élue à la Présidence de la Commission, permettez -nous avant toute chose de vous féliciter pour cette élection et vous exprimer toute notre fierté. Mais Madame, une femme à la tête de la CADHP paraît être un exploit vu les difficultés que les femmes africaines ont à accéder à des postes de prise de décision. Comment s'est passé votre élection ?

Reine ALAPINI-GANSOU : Je voudrais avant tout propos vous remercier en retour pour l'honneur que vous me faites en m'adressant votre mot de félicitations après mon élection à la tête de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Je dirais aussi que cette élection est une victoire pour toutes les femmes militantes qui luttent pour que soit reconnu à la femme africaine ce qu'elle fait ; lorsque je sais qu'au sein de la CADHP des femmes qui croient en ce qu'elles font se sont battues pour moi. Je dois aussi cette victoire aux hommes qui au sein de la CADHP savent reconnaître à la femme son mérite, et sa compétence et qui m'ont accordé leur confiance. Juste pour dire que des hommes ont voté pour moi lors de ces élections. Pour ces élections, nous avons voulu respecter l'approche genre, la répartition géographique et linguistique. En fait, notre règlement intérieur privilégie le consensus lorsque nous sommes amenés à prendre des décisions, et en l'absence de ce consensus nous allons au vote. Nous avons dû opter pour le vote au scrutin secret à la demande des collègues face à deux candidatures, la mienne et celle d'un collègue qui a certainement des atouts dans la mesure où il avait son électorat. Mais dès le premier tour, j'ai obtenu plus de voix que lui et du coup il a baissé les bras.

WN : Mme la Présidente, durant votre mandat en tant que Rapporteuse Spéciale, vous aviez eu à défendre beaucoup de dossiers dont entre autres celui de l'inscription de la thématique des disparitions forcées dans les thématiques traditionnelles de la Commission. Votre travail à ce poste a-t-il été déterminant dans votre élection ?

R.A. Dès mon entrée en fonction à la CADHP en 2005, j'ai été nommée Rapporteuse spéciale sur les droits des défenseurs des droits de l'homme en Afrique et là, je dois avouer qu'au début je n'avais aucun précédent sur lequel je devrais m'appuyer pour entreprendre ma mission. J'ai tout de suite eu recours à mes livres et aux expériences que j'ai acquises en tant qu'avocat et militante des droits de l'homme. J'ai mis en place un plan d'action (2005-2007) qui intégrait le principe de l'obligation de compte rendu de ma part et ceci au regard de notre RI qui exige des membres de la CADHP de rendre compte de leurs actions et de leurs activités à chaque session et à la fin de leur mandat dans le cadre des mécanismes spéciaux. J'ai mis mon mandat de Rapporteuse spéciale sous le signe de la synergie avec tous les acteurs (Etats, société civile et partenaires) et je me suis fixée comme entre autres objectifs de renforcer les capacités de toutes les parties prenantes et de faire connaître les instruments juridiques qui promeuvent et protègent les droits des Défenseurs de droits de l'homme.

J'ai renforcé mon travail en recherchant une coopération forte avec mes homologues des autres systèmes et c'est cela qui nous a amenées (la Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur les droits des défenseurs des droits de l'homme et moi-même) à effectuer une visite de promotion conjointe au Togo en Août 2008. Dans le domaine de la protection des droits des défenseurs des droits de l'homme, j'ai reproduit l'approche du système des nations unies qui consiste à saisir les Etats parties des cas de violations des droits de l'homme qui me sont parvenus. Je vous suggère à ce titre, de consulter directement le site du mandat www.srhdafrica.org pour plus d'informations. Ce mandat a été renouvelé en 2007 pour une période de deux ans.

Je produis à chaque session de la CADHP rapport de ce que je fais. A ce titre, je puis dire que c'était un couteau à double tranchant dans la mesure où il s'agit d'un exercice au cours duquel les Etats parties qui ont des cas de violations avérées ou supposées sont interpellés.

Suite à la page 7

INTERVIEW DE LA NOUVELLE PRESIDENTE DE LA CADHP (suite)

Suite de la page 6

R.A : Ce que je faisais pourrait plaire ou ne pas plaire, mais je croyais en ce que je faisais en ayant à cœur que la CADHP est un organe de mise en œuvre des droits de l'homme et des peuples sur notre continent et qu'elle a été créée par les Etats parties à la charte, tous les Etats africains j'allais dire. Ce que nous faisons dans cette commission même si cela ne plaît pas pour une raison ou pour une autre, devrait pouvoir aider à l'amélioration de la situation des droits de l'homme sur notre continent. C'est cela l'essentiel. Les membres de la CADHP sont des personnalités qui y travaillent à titre personnel et sur la base de leur compétence en matière des droits de l'homme, Je devrais être jugée sur la base de mon travail et non sur des avis politiques et je crois que dans tous les cas c'est le travail bien fait qui a pris le pas sur toutes autres considérations éventuelles.

WN : Les délégués à la dernière session de la Commission qui vous a élue, ont reconnu qu'en dépit des progrès notés, la situation des droits de l'homme en Afrique reste très préoccupante. Qu'est-ce qui explique cette situation ?

R.A : La Commission Africaine des droits de l'Homme et des peuples tient deux sessions ordinaires par an et donc une session ordinaire tous les six mois en mai et en novembre. Elle peut aussi tenir des sessions extraordinaires et je puis vous dire que les constats que nous faisons de la situation des droits de l'homme sur notre continent à chaque rendez-vous ne sont pas des plus beaux. Le forum des ONG qui se tient en prélude à nos sessions nous aide beaucoup à avoir une vue assez complète des choses. Les facteurs de ces nombreuses violations des droits de l'homme sont pour n'en citer que quelques uns, ceux liés à la mauvaise gouvernance notamment dans le cadre du refus de l'alternance au pouvoir, des changements de pouvoir anticonstitutionnels, des changements de constitutions délibérés, les facteurs culturels, les conflits qui émaillent le continent et qui en amont et en aval donnent de grandes souffrances à nos populations.

Beaucoup de choses expliquent cette situation et l'une des solutions que j'entrevois est que les dirigeants Africains doivent accepter de prendre entièrement leur responsabilité en ratifiant la charte africaine sur la démocratie, les élections et la bonne gouvernance. Mais surtout, ils doivent la mettre en œuvre, par toutes mesures appropriées pour reprendre les termes des textes que nous manipulons.

WN : La Commission a pour mission entre autre d'assurer la promotion des droits de l'homme et des peuples et de garantir leur protection. Or les instruments juridiques de

références relatifs aux droits des femmes africaines notamment le protocole de Maputo entrée en vigueur en 2005 ne sont pas encore ratifiés par tous les pays et la mise en application n'est satisfaisante dans aucun pays. Quelle nouvelle approche comptez-vous adopter pour faire accélérer le processus ?

R.A : Aux termes de l'article 45 de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, la commission Africaine a quatre missions, promouvoir les droits de l'homme, protéger les droits de l'homme, interpréter la charte si besoin est, et exécuter toutes autres tâches qui lui seront confiées par la conférence des chefs d'Etats. La commission africaine doit faire en sorte que les droits garantis par la charte soient effectifs. C'est à cela qu'elle s'attèle depuis sa mise en place en 1987.

Pour donner effet aux dispositions de la charte et à son règlement intérieur, la commission a pris en charge certaines thématiques pertinents pour lesquelles elle a mis en place des procédures spéciales, dont 5 mécanismes spéciaux et 6 groupes de travail. Le mécanisme spécial de la Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes en Afrique qui évolue depuis 2001 et dont notre collègue Maitre Soyata Maiga (aussi membre du réseau WILDAF Mali) a la charge depuis sa nomination en Novembre 2007 œuvre aux termes de la résolution qui l'a créé à la mise en œuvre effective des droits de la femme sur notre continent. Notre commission par le biais de ses Rapporteuses spéciales qui se sont succédées dans ce domaine a été pour beaucoup dans l'adoption, la ratification et l'entrée en vigueur du protocole de Maputo.

La Commission est l'organe de contrôle par excellence de la mise en œuvre par les Etats de tous les droits garantis par la charte et ceci aux termes de son article 62. De façon spécifique, le protocole prévoit à son article 26 que la CADHP soit l'organe de contrôle des droits des femmes en Afrique et de ce fait tous les Etats Parties ont l'obligation de faire rapport de la situation de la femme sur leur territoire dans le cadre de leurs rapports initiaux et périodiques.

Le mécanisme spécial sur les droit des femmes en Afrique œuvre aussi à la vulgarisation de la déclaration solennelle sur l'égalité entre hommes et femmes qui prévoit des domaines prioritaires dans lesquels les Etats Parties doivent travailler et mettre en place des programmes et des politiques en vue de l'effectivité des droits des femmes sur notre continent.

Suite à la page 8

INTERVIEW DE LA NOUVELLE PRESIDENTE DE LA CADHP (fin)

La CADHP a pris plusieurs résolutions pour renforcer les actions sur la thématique des droits de femmes .A titre d'exemples, lors de sa 45eme session elle a pris une résolution sur la mortalité maternelle en Afrique. Lors de sa 46eme session elle a adopté des directives pour la présentation des rapports des Etats sur l'application et la mise en œuvre du protocole de Maputo. Le plus grand défi qu'il faut relever aujourd'hui c'est l'entière ratification du protocole et cette question revient toujours lors de nos sessions aux Etats qui n'ont pas encore ratifié le protocole. Il me plait bien de suggérer que les campagnes de sensibilisation et les lobbyings continuent. Le réseau WILDAF est déjà passé maître dans l'art.

WN : Mme la Présidente, l'Afrique a décidé de lancer sa campagne «Tous unis pour mettre fin à la violence faite aux femmes » dans le cadre de la campagne globale du Secrétaire Général des Nations Unies. Quelle sera la contribution de la Commission à cette campagne ?

R.A : Je vous propose d'ores et déjà de lancer une pétition à la signature de tous les acteurs si cela n'est encore fait. Les sessions publiques de la CADHP sont ouvertes à tous et nous pourrons avec la collaboration de la Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes entreprendre des activités de sensibilisation et de vulgarisation dans le cadre de cette campagne. Le WILDAF s'est fait remarquer par le passé aux sessions de la CADHP. Il faut qu'il le soit davantage auprès de la Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes. La CADHP pourra aussi convaincre les Etats parties à voter des lois sur les violences faites aux femmes. Ce qui pourrait même commencer dans le cadre des activités de promotion que les membres de la CADHP entreprennent.

WN : Quels sont les autres dossiers prioritaires sur lesquels on vous entendra ?

R.A : J'ai été élue le 11 novembre 2009, et j'ai appris à élaborer un programme d'action dans tout ce que j'entreprends en terme de mission. C'est ce que je fais en ce moment. Je devrais travailler à un meilleur accès à notre commission par les parties prenantes.

En Afrique tout est prioritaire lorsque l'on parle des droits de l'homme. Mais dans l'immédiat, la CADHP veut s'impliquer dans le dossier de la Guinée Conakry et dans celui du Niger. Je l'ai dit expressément dans mon allocution à la fin de la 46eme session. Notre Commission ne peut occulter les cas de violations des droits de l'homme dans les pays en conflits.

Ce qui me paraît prioritaire aussi, c'est l'efficacité de la mission de protection des droits de l'homme de notre Commission et en cela je pense que nous devrions finaliser notre Règlement Intérieur afin que nous puissions assurer notre complémentarité avec la Cour Africaine des droits de l'homme et des peuples et que nous puissions commencer à saisir celle-ci aux termes de l'article 5(a) du protocole portant création de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

WN : Mme la Présidente, les ONG et institutions de promotion et de protection de droits de l'homme et particulièrement celles des droits de la femme peuvent-elles s'attendre à plus de collaboration avec la Commission durant votre mandat ?

R.A Je l'ai dit plus haut, rien ne peut en l'étape actuelle des choses, justifier qu'il n'y ait pas assez de collaboration entre les ONG de promotion et de protection des droits de l'homme avec la Commission durant mon mandat. La CADHP est bien représentée lors du forum des ONG et ses membres prennent activement part aux travaux dans tous les panels ouverts sur les différentes thématiques pendant ce forum. Elle vient d'ailleurs d'autoriser une grande étude sur la liberté d'association en Afrique au cours de sa 46eme session. Au cours de cette même session la CADHP a suivi dans le cadre d'un événement parallèle un atelier sur la santé de la reproduction ; atelier proposé par une ONG. Je reste en contact avec les ONG pour avoir été jusque là Rapporteuse spéciale sur les droits des DDH. Je reste la militante des droits de l'homme que j'ai été et je m'en voudrais de ne pas continuer avec les miens. Les ONG sont d'ailleurs incontournables et l'on ne peut rien réussir sans elles. Les Etats en sont conscients. S'agissant de la collaboration avec les ONG et les institutions des droits des femmes, je fais confiance à ma Collègue Maître SOYATA MAIGA Rapporteuse spéciale sur les droits des femmes en Afrique, pour son sens d'écoute, son dynamisme, et sa capacité à servir.

WN : Votre mot de fin ?

R.A : Une Alouette ne fait pas le printemps et l'Union fait la force dit-on. J'aurai besoin du soutien de tous pour mener à bien mon mandat. Vos critiques me fortifieront. Avec vous, je voudrais avoir l'espoir que j'atteindrai mes objectifs. Surtout, je voudrais être heureuse d'avoir servi les populations africaines. Je voudrais avoir la satisfaction morale d'avoir été utile à quelque chose.

WN : Mme la Présidente, je vous remercie et bon mandat.

R.A : C'est moi qui vous remercie de m'avoir accordé un peu de votre précieux temps.

NOUVELLES DU RESEAU



WILDAF-AO membre du comité de pilotage régional de la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles ».

Le WILDAF-AO a été coopté comme membre du comité de pilotage régional africain de la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles ». Rappelons que cette campagne mondiale a été lancée par le Secrétaire Général de l'ONU le 28 février 2008. L'objectif ultime de cette campagne est de mettre fin à l'impunité pour les violences contre la gent féminine. « *Nous devons nous unir. Aucun chef politique ni aucun gouvernement ne doit tolérer la violence contre les femmes, sous quelque forme que ce soit et quels que soient le contexte ou les circonstances dans lesquels elle est perpétrée.* » tels sont les mots du Secrétaire Général lors du lancement de la campagne.

En Afrique, le comité régional de pilotage mis en place a pour mission de donner des orientations sur la conduite de la campagne africaine. Il doit contribuer à l'identification et définition des stratégies régionales. En sa qualité de membre, le WILDAF-AO a pris part à la première réunion du comité tenue le 15 novembre 2009 à Banjul (Gambie) en marge de la 8ème conférence régionale africaine sur les femmes, et au lancement de la campagne en Afrique de l'Ouest le 26 novembre 2009 à Dakar – Sénégal. D'autres organisations de la société telles que le FEMNET, le Gender Links et l'Alliance des Femmes Arabes en sont membres également.



Beijing +15 : Le WILDAF a publié son rapport alternatif des ONG de femmes d'Afrique de l'Ouest

Le bureau sous régional a publié un rapport alternatif de la société civile d'Afrique de l'Ouest intitulé « [Mise en œuvre des droits des femmes en Afrique de l'Ouest, 30 ans après l'adoption de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes, 15 ans après l'adoption de la Plate-Forme d'Action de Beijing, 5 ans après l'entrée en vigueur du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique : Où en sommes-nous ?](#) ».

Lancé dans le cadre de la troisième revue (Beijing+15) de la mise en œuvre de la Plate-forme de Beijing, ce

rapport fait le point sur les progrès réalisés par les pays d'Afrique de l'Ouest dans la mise en œuvre des droits humains des femmes depuis 2005 (Beijing+10), et fait des propositions d'actions à mener dans les domaines où des efforts restent à faire.

Pour Kafui Adjamagbo-Johnson, coordinatrice sous régionale du WILDAF-AO, ce rapport « *est un outil de plaidoyer que les femmes entendent utiliser pour qu'enfin, à travers le respect et le bénéfice effectif de leurs droits, les africaines puissent participer pleinement au développement de leur pays, à la fois en tant qu'actrices et bénéficiaires.* Souhaitons vivement que les recommandations qui y sont faites nourrissent les échanges entre les différents acteurs du développement.

Le WILDAF-AO à la 8ème conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing +15)

Une délégation conduite par le Bureau sous régional d'Afrique de l'Ouest et composée des membres du réseau et des femmes agricultrices de 5 pays dont le *Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo* a pris part à la 8ème conférence régionale africaine sur les femmes tenue à Banjul du 16 au 20 novembre 2009.



Mme Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON présentant sa communication au cours du panel

La délégation a participé successivement à la réunion des experts en prélude à la réunion des Ministres de l'UA en charge de la femme et du genre, à la réunion du comité régional de pilotage de la campagne « Unis pour mettre fin aux violences faites aux femmes dont il est membre, à la réunion consultative des ONG, à la conférence régionale sur les femmes. En outre, le réseau a organisé en marge de ces rencontres, en collaboration avec la FIDH, FAS, les Campagnes « Ratifier et Respecter : l'Afrique pour les droits des femmes » et le Genre est mon Agenda (GIMAC) ainsi que l'Association des femmes juristes de la Gambie (FLAG), un panel sur « **La mise en œuvre des droits des femmes en Afrique : où en sommes-nous ?** ».

Suite à la page 10

NOUVELLES DU RESEAU

Suite de la page 10

Le rapport alternatif d'Afrique de l'Ouest intitulé « [Mise en œuvre des droits des femmes en Afrique de l'Ouest, 30 ans après l'adoption de la CEDEF, 15 ans après l'adoption de la Plate Forme d'Action de Beijing, 5 ans après l'entrée en vigueur du Protocole à la CADHP relatif aux droits des femmes en Afrique : Où en sommes-nous ?](#) » a servi de base aux actions du WILDAF à Banjul. Au forum des ONG, le WILDAF a fait valoir les recommandations contenues dans ce rapport afin qu'elles soient prises en compte dans la Déclaration finale.

WILDAF-Burkina : le réseau a célébré le 10^{ème} anniversaire de son existence au Burkina. A l'occasion un certain nombre d'activités ont été menées. Une conférence faisant le point sur les activités menées durant les 10 ans ainsi que des séances de causerie/débat sur la participation des femmes dans les sphères de prise de décision et sur l'accès des femmes rurales à la terre ont été organisées. Des consultations juridiques gratuites ont été données dans les mairies des arrondissements de Bogodogo, Nogr'masson, Baskuy. Il y a eu, en outre, la sensibilisation sur les violences faites aux femmes et aux enfants ainsi que sur les droits des femmes à travers les jeux concours sur les radios les plus écoutées du pays et l'exposition des publications du WILDAF et de ses associations membres. Ces diverses manifestations ont connu la participation des acteurs de promotion et de protection de la femme et des autorités administratives, coutumières et religieuses.

Au Ghana : Le WILDAF-Ghana a organisé les 1^{er} et 2 octobre 2009 un atelier de renforcement de capacité de ses anciens comme nouveaux membres. L'atelier avait également permis de débattre d'un certain nombre de défis liés au travail en réseau et de définir une plateforme d'actions communes en matière de plaidoyer et de communication en vue d'accroître la visibilité du réseau. A la fin de la formation, les 24 membres qui y ont pris part, ont tous manifesté leur satisfaction pour la qualité des discussions.

Toujours au **Ghana**, les associations membres du réseau se sont organisées dans le cadre des 16 jours d'activisme contre les violences faites pour mener dans les villages, des séances d'information et de sensibilisation sur le contenu du « Domestic Violence Act », et ont fourni aux femmes victimes de violence des consultations juridiques gratuites.

WILDAF-Mali : Du 27 au 30 octobre 2009 s'est tenu un atelier national de renforcement de capacité des membres du réseau en matière de planification stratégique. Il a servi également à définir les objectifs du réseau pour les 5 prochaines années. Quatre principaux objectifs ont été retenus :

- former 2500 femmes d'ici 2015 sur leurs droits
- contribuer à l'amélioration des revenus de 50 groupements de femmes d'ici 2015
- réduire de 50% les cas de violences déclarées faites aux femmes
- renforcer le plaidoyer/lobbying pour l'adoption du code des personnes et de la famille.

Les représentantes des organisations membres du WILDAF, les membres des coalitions « Femmes et bonne gouvernance » de Bamako, de Sikasso, de Kati et de Gao ont pris part à cette formation.

WILDAF-Togo : Le WILDAF-Togo à l'instar des autres pays du projet « Utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales » a procédé à la mise en place de ses comités de lutte contre les violences faites aux femmes dans 24 villages du Togo.

La tournée de formation a débuté le 14 septembre et a pris fin le 17 octobre 2009. A l'issue de chaque formation qui a duré 2 jours, les membres du comité ont officiellement été présentés à la communauté. Les populations ont également été informées sur la nécessité de l'installation de ces comités et de l'importance de leur rôle dans le règlement des conflits liés aux violences faites aux femmes.

Par ailleurs, les membres ont cette année battu campagne sur la nécessité du mariage civil et sur son importance dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Elles ont le mérite d'avoir impliqué, dans cette campagne, les autorités traditionnelles qui sont des leaders d'opinion au sein leur communauté.



Un notable représentant le chef de Toglékopé s'adressant à la communauté (Togo)

Suite à la page 11

NOUVELLES DU RESEAU

Au Sénégal : la Campagne des seize (16) jours d'activisme contre les violences faites aux femmes a constitué une opportunité pour le **WILDAF-Sénégal** d'organiser des activités de sensibilisation sur des thèmes reflétant les réalités spécifiques du pays.

Avec l'appui financier de l'Ambassade du Royaume des pays Bas le réseau a organisé six panels : deux (2) à Dakar (les 03 et 08 décembre 2009), deux (2) à Thiès (les 08 et 10 décembre 2009) et enfin deux (2) à Diourbel (les 09 et 10 décembre 2009) sur différents thèmes tels que le travail décent ; les pires formes de travail des enfants; les droits des enfants ; le viol, la pédophilie, l'inceste, les violences dans les établissements scolaires et enfin les droits socio économiques des femmes.

L'objectif général de ces panels est de contribuer à l'éradication de toutes les formes de violences basées sur le genre, par l'identification de stratégies efficaces et efficientes pour une prise en charge effective des victimes.



Sensibilisation dans les établissements scolaires à Dakar

Au Bénin : Du 20 octobre au 11 novembre 2009, le **WILDAF-Bénin** a effectué une tournée de formation et d'installation de 25 comités communautaires de lutte contre les violences faites aux femmes dans les départements de l'Ouémé, du Plateau, de l'Atlantique et du Zou. Composé chacun de 7 membres (hommes et femmes) dont 2 parajuristes, ces comités ont pour tâche d'intervenir dans les règlements des questions de violence du genre. La formation de 2 jours avait pour objectif de les habiliter à appréhender les questions de violences pour leur permettre d'adopter dans leurs interventions une approche de résolution qui respecte la loi et les droits des femmes. Cette activité s'inscrit dans le cadre du projet « Utiliser la loi comme un outil pour l'autonomisation des femmes rurales ».

NOUVELLES AFRICAINES ET INTERNATIONALES

Le prix Robert F. Kennedy remporté par une militante des droits des femmes au Zimbabwe



Le président américain **Barack Obama** a remis le **prix des droits de l'homme Robert F. Kennedy** à **Magodonga Mahlangu** et son organisation, **WOZA**, pour leur engagement non-violent en faveur des droits des femmes et contre le régime du "dictateur" zimbabwéen Robert Mugabe.

Selon le centre Robert F. Kennedy pour les droits de l'homme, Mme Mahlangu appartient à une organisation de plusieurs dizaines de milliers de femmes qui, malgré les arrestations répétées et la répression brutale, milite pacifiquement pour les libertés, la défense des femmes contre le viol et les violences domestiques et le droit de manger et de s'éduquer.

"Chaque fois qu'on fouille sa maison, qu'on la menace de mort ou qu'on l'arrête - plus de 30 fois à ce jour et elle continue à apparaître en public et à être une source d'inspiration pour les Zimbabwéens - le pouvoir de l'Etat semble moins absolu", a dit M. Obama à la cérémonie à la Maison Blanche.

"Chaque fois qu'elle est sortie de prison après avoir été enfermée dans des conditions déplorables et avoir été victime de violences, et qu'elle a repris le travail, la perspective d'être jeté en prison perd de sa force de dissuasion. Par l'exemple qu'elle donne, Magodonga a montré aux femmes de WOZA et aux Zimbabwéens que leur propre pouvoir peut saper celui de leurs oppresseurs, que leur force peut ébranler celle du dictateur", a-t-il dit. Depuis sa fondation en décembre 2002, WOZA (pour Women of Zimbabwe Arise, ou les Femmes du Zimbabwe se relèvent) a organisé plus d'une centaine de manifestations en faveur de la démocratie et des droits des femmes au Zimbabwe, selon le centre Robert F. Kennedy.

http://www.portalangop.co.ao/motix/fr_fr/noticias/africa/2009/10/48/Obama-honore-une-militante-des-droits-des-femmes-Zimbabwe.84abd136-2d61-441c-b28d-b885e9074e52.html

NOUVELLES AFRICAINES ET INTERNATIONALES

Où en est l'application de la CEDEF dans le seul pays où les femmes sont majoritaires au Parlement ?

Des parlementaires du Rwanda se sont réunis les 19 et 20 novembre 2009 au Palais du Parlement à Kigali pour faire le point de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Des représentants d'institutions gouvernementales et d'organisations de la société civile ont participé à la réunion organisée par l'Union interparlementaire, le Parlement rwandais et le Forum des Femmes rwandaises parlementaires. Parmi les principales avancées dans la mise en œuvre de la CEDEF, les participants ont relevé une volonté politique claire et affichée de promouvoir l'émancipation des femmes et leur représentation à tous les échelons, des mécanismes institutionnels et un cadre législatif respectueux des questions de genre. L'égalité entre hommes et femmes reste pourtant un travail de longue haleine avec des défis importants à relever notamment en ce qui concerne l'éducation à l'égalité et la sensibilisation des femmes à leurs droits. Se doter de données ventilées par sexe, supprimer les dispositions discriminatoires figurant encore dans les codes pénal, du travail et du commerce et répondre aux besoins spécifiques des femmes les plus vulnérables constituent les priorités de l'action parlementaire définies durant la réunion.

<http://www.ipu.org/news-f/latest.htm>

Espagne : Violences faites aux femmes « Une campagne télé ne suffit pas »

Un nouveau texte de loi pour lutter contre les violences faites aux femmes doit être présenté aujourd'hui. La féministe Suzy Rojzman explique pourquoi il est urgent de légiférer.

Depuis 2007, une proposition de loi, déposée par le groupe de la gauche démocratique et républicaine, traîne dans les tiroirs du Parlement. Aujourd'hui, un texte est une nouvelle fois déposé à l'Assemblée par des parlementaires de différentes couleurs politiques. Ils demandent, notamment, la création d'un délit de harcèlement psychologique au sein du couple, l'extension des possibilités d'éviction du conjoint violent du domicile et la création d'un délit de mariage forcé ou la délivrance d'un titre de séjour aux victimes.

http://www.humanite.fr/2009-11-25_Societe_Violences-faites-aux-femmes-Une-campagne-tele-ne-suffit-pas

Première au Liban: une femme au Ministère des finances

Mère de trois enfants, **Raya al-Hassan** a fait irruption dans le paysage politique libanais dominé par les hommes au Liban en décrochant le portefeuille des Finances, une première pour un poste de cette envergure.

Cependant, selon les organisations de défense des droits des femmes, ce grand pas en avant reste insuffisant dans un pays où l'inégalité des sexes reste bien présente dans les lois. Dans un pays qui se vante d'être à l'avant-garde de la libération des femmes dans le monde arabe, elles demeurent sous-représentées. Le Liban est même derrière certains de ses voisins plus conservateurs, avec seulement quatre femmes au Parlement (sur 128 sièges). Mme Hassan, qui détient un MBA de la George Washington University, a contribué à la mise en place des programmes d'aide au Liban du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale. Depuis 2003, elle a travaillé avec trois anciens premiers ministres sur l'élaboration de la politique financière.

[HTTP://WWW.AWID.ORG/FRE/LES-DROITS-DES-FEMMES-DANS-L-ACTUALITE/LES-DROITS-DES-FEMMES-DANS-L-ACTUALITE/PREMIERE-AU-LIBAN-UNE-FEMME-AU-MINISTERE-DES-FINANCES](http://www.awid.org/fre/les-droits-des-femmes-dans-l-actualite/les-droits-des-femmes-dans-l-actualite/premiere-au-liban-une-femme-au-ministere-des-finances)

WILDAF WEST AFRICA Newsletter

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON (coordinatrice)
Béatrice AJAVON (Chargée de communication)
Michelle LOCOH (assistante en communication)

Toute reproduction, à but non commercial, des informations rédigées par WILDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest est autorisée, à condition que WILDAF/FeDDAF Afrique de l'Ouest soit mentionnée comme source pour toutes contributions dont il est auteur.

Pour tous renseignements, contactez :

WILDAF/FeDDAF Bureau sous-régional d'Afrique de l'Ouest
B.P. 7755 Lomé - Togo

Tél. : (228) 261-26-79
Fax : (228) 261-73-90

Email : info@wildaf-ao.org

Ce bulletin est produit grâce
au financement de MDG3 Fund

« Investir dans l'égalité »

